Sujet de l'ordre du jour par et simple

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. Jules Guesde, est repoussé par 316 voix contre 217.

M. Jules Guesde. — Mes amis et moi voterons les deux ordres du jour purs et simples. L'intérêt de la France est d'ouvrir la frontière à tous ceux qui veulent venir faire à la coupe scientifique généreusement offerte à tous.

Dans toutes les usines, il y a des milliers d'ouvriers qui applaudissent à l'application du principe de la concurrence aux travailleurs français. On ne fait rien pour protéger les ouvriers, pourquoi nous préoccupons-nous des intérêts des prolétaires dont ceux qui viennent de la mort des autres? (Applaudissements sur les bancs socialistes).

ORDRE DU JOUR BERTRAND

M. Bertrand vient déposer un ordre du jour invitant le ministre de l'Instruction publique à déposer un projet de loi sur la situation des médecins en France.

M. Mougeot demande la priorité pour cet ordre du jour.

M. Balzan demande l'adjonction des mots « des médecins et des chirurgiens ».

M. Jaurès. — Cet ordre du jour n'est pas une solution, c'est une menace.

On cherche à faire de nouvelles modifications au texte. — Je vous en prie, interrompt le président, je ne peut pas *me livrer sur le texte de mes collègues* à un travail de Penélope » (Rires).

Tout le monde, y compris le gouvernement, se rallie à l'ordre du jour Bertrand qui est adopté à mains levées.

Les obsèques de M. Jules Simon

M. Méline demande au nom du gouvernement l'ouverture d'un crédit de 40.000 fr. pour aider M. Jules Simon des obsèques nationales.

La gauche applaudit. — « Après Mac-Mahon, Jules Simon » dit M. Jaurès.

M. de Lanjuinais. — M. J. Simon était un vrai libéral, non seulement aimant la liberté pour lui et les siens mais pour tout le monde. Aussi nous voterons le crédit demandé.

On vote et par **361 contre 45**, la Chambre décide de faire à M. J. Simon des obsèques nationales.

INTERPELLATION CHAUVIN

La parole est donnée à M. Chauvin pour développer son interpellation sur les réductions de salaires faites dans les ateliers de l'Etat relevant du ministère de la guerre. Auparavant, M. Chauvin demande de joindre à cette interpellation, celle de M. Lavy, sur le renvoi d'ouvriers à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Chauvin commence par un jeu de mots terrible qu'envoque des mots prononcés par le directeur de poudrerie M. Pli a refusé de recevoir ses ouvriers et, paraît-il, ce n'a pas fait un pli. Il reproche ensuite au général Billot d'avoir fait réduire les salaires des ouvriers de l'Etat, quelques-uns dans la proportion de 50 0/0.

A la poudrerie de St-Pons, depuis le 5 de ce mois, le salaire doubat est ramené à 3 fr. 50, et il faudra aux ouvriers 3 mois avant de toucher 4 fr. A Puteaux, M. Pli a refusé de recevoir la délégation.

M. Chauvin. — Comment voulez-vous que les ouvriers comprennent que vous leur avez faites? Il est vrai qu'ils ne confondent pas la démocratie avec le gouvernement actuel. (Bruits, applaudissements à gauche.) M. Chauvin demande à dater qu'il donnait des instructions formelles à ses préfets en vue de combattre les socialistes. Les mesures prises par le ministère de la guerre, ont de même à bien indiquer en effet que le gouvernement est un gouvernement de combat. (Bruits au centre, applaudissements à gauche.)

M. Méline proteste contre les paroles qu'on prête à M. Barthou.

Comme M. Chauvin continue en appelant le gouvernement un gouvernement de famine, le bruit redouble, un colloque très vif s'engage entre l'orateur et M. d'Hugues au sujet d'une interruption de ce dernier.

M. d'Hugues répète son interruption : Je dis que je ne ne pas des ouvriers qui travaillent. M. Chauvin, mais de ceux qui mordent à cette trilogne. (Bruit violent à gauche).

M. Brisson rappelle l'interrupteur à l'ordre.

M. Chauvin. — Un général Billot, ministre de la guerre à l'égard des travailleurs pour assurer leur existence? Pourquoi ces réductions de salaires à de vieux travailleurs? Si l'Etat pratique des opérations de réductions, que fera-t-on alors les autres patrons? Je sais que certaines industries crient pour leurs caisses des retraites, l'Etat se montrera-t-il moins large que ceux-là (Applaudissements à gauche).

La parole est ensuite à **M. Lavy** qui s'occupe plus spécialement de la cessation de travail à Châtellerault.

M. Lavy. — Sans doute la réfection du matériel de guerre étant terminée, on ne peut conserver tout le personnel, mais ne pourrait-on employer quelque ouvrier de transition?

M. Lavy cède ensuite la parole à M. Dulau qui demande au gouvernement de prendre des mesures nécessaires pour venir en aide aux ouvriers congédiés de Châtellerault.

M. Faberot trouve qu'on n'a jamais d'argent que pour les gros. Le gouvernement réserve aux ouvriers la famine et l'esclavage. Il parle d'une adjudication de denrées coloniales destinée à un Anglais et après quelques phrases patriotiques s'écrie : « Ah! pauvre République qu'est-ce qu'on a fait de toi? (Rires).

Viennent ensuite M. Descubes parler de la manufacture de Tulle et M. Calvinhac de l'arsenal de Toulouse.

Le général Billot. — Conformément à la proclamation du gouvernement, les intérêts des travailleurs n'ont pas été oubliés. Ne pouvant garder un certain nombre de vieux ouvriers j'ai recommandé de ne pas les renvoyer sans de dommages-intérêts leur salaire.

M. Cavaignac avait demandé qu'on établisse la liste de ceux qui ne pouvaient plus travailler. C'est en conformité de cette circulaire que les salaires ont été réduits.

Quand le travail cesse, on ne peut pourtant pas faire travailler à vide, mais le gouvernement se préoccupe de venir des réductions, des mesures et propose dans le prochain budget des crédits à cet effet.

M. Chauvin s'étonne qu'en faisant faire des heures supplémentaires pénible le travail manque et que l'on manque de crédit.

M. Carnaud. — Très bien!

Voix diverses. — Aux voix! Aux voix!

M. Le Hérissé demande une répartition équitable répartition des travaux dans les manufactures et dépôts un ordre du jour dans ce sens.

M. Billot. — Il ne se rait pas possible de m'expliquer ici sur la répartition du travail, mais je crois que la remise serait dans le substitution du système de la régie au système des entreprises.

M. Chauvin. — Et les concessionnaires?

M. Coutant estime que le remède est dans la suppression du marchandageur du travail aux pièces dans les manufactures.

L'ORDRE DU JOUR

Deux ordres du jour sont déposés.

L'ordre du jour pur et simple est demandé et accepté par le gouvernement.

Il est mis aux voix et adopté par **378 voix contre 176**.

La séance est levée à 6 heures 10.

Séance jeudi.

Physionomie de la séance

On a encore interpellé aujourd'hui au Palais-Bourbon — nous sommes dans une série — mais la journée n'a pas été, à beaucoup près, aussi mouvementée que celles d'hier et de samedi. Elle n'a pas eu non plus la même importance au point de vue politique. Ce n'est pas que les questions soulevées soient dépourvues d'intérêt. Bien au contraire. Mais, n'étant pas de nature à mettre en cause l'existence du ministère, elles ont été discutées au milieu d'une attention relative. Le premier interpellation, celle de M. Georges Berry, sur les étudiants étrangers, a pris deux grandes heures. Tout le monde était d'accord, cependant, pour reconnaître que les étudiants étrangers jouissent en France d'un véritable privilège.

Tout le monde pensait que la situation actuelle ne peut se prolonger et qu'il est urgent de faire quelque chose, mais sitôt qu'on cherchait ce quelque chose, on causait de s'entendre. Finalement, les auteurs des interpellations ont jour se sont rallies — et la Chambre après eux — à prononcer un projet de loi.

La seconde interpellation visait les réductions de salaires imposées au personnel civil des arsenaux. Elle a été développée par MM. Chauvin et Lavy avec d'autant plus de chaleur que la question intéresse les ouvriers de leur circonscription, c'est-à-dire leurs électeurs.

M. le général Billot qui leur a répondu, faisait, après un intervalle de dix années, un rentrée à la Chambre, il a été très applaudi.

Entre les deux interpellations, le président du Conseil a fait décider que les obsèques de M. Jules Simon auraient lieu aux frais de l'Etat. Quelques murmures se sont fait entendre à l'occasion de cette décision, quand M. Méline a du l'exposé des motifs du projet de loi ouvrant les crédits nécessaires. M. Le Hérissé a même dit à ma voisine : « Il faut que le Calsix à l'empereur d'Allemagne! » et M. Jaurès s'est écrié : « Après Mac-Mahon, Jules Simon. »

Nous n'avons pas eu à se remorder les incidents regrettables qui s'étaient produits à propos des funérailles de M. Burdeau. M. Lanjuinais est même venu, au nom des conservateurs, saluer en passant le nom de Jules Simon, « ce qui n'est pas sans causer quelque surprise quand on se souvient que le philosophe éminent, le grand écrivain qui vient de mourir fut chassé du pouvoir par les hommes du Seize-Mai.

T. H.

Chronique Régionale

Réception du socialiste allemand Liebneckt

A CALAIS

Liebneckt, le célèbre député socialiste allemand est débarqué à Calais hier à deux heures et demie de l'après-midi. Il a été reçu à la gare maritime par le maire de Calais, M. Salembier, entouré de ses trois adjoints et de la majeure partie des conseillers municipaux socialistes.

M. Tellier a prononcé un discours pour Paris, ces messieurs ont offert des rafraîchissements à Liebneckt dans un salon particulier du buffet Terminus.

Plusieurs discours ont été prononcés par M. Emile Salembier, un nom de la municipalité; par M. Lemilleur, délégué de l'Union française des ouvriers de Nottingham; par M. Bodereau au nom du syndicat des journalistes socialistes. Chacun des orateurs a félicité Liebneckt pour la vaillance avec laquelle il a toujours protesté du haut de la tribune allemande contre la annexion de l'Alsace et de la Lorraine « annexion que tous les citoyens du monde civilisé ne peuvent considérer que comme un ferment de guerre européenne et retarder l'avènement de la fraternité des peuples au sein de la grande patrie qui devrait être l'humanité. »

Liebneckt a répondu dans le même ordre d'idées en exprimant son admiration pour la France véhiculatrice éminente, a-t-il dit, de la pensée et des principes du socialisme international.

Il a quitté Calais à 3 heures 06, se rendant à Paris.

L'arrivée du grand orateur allemand ayant été tardivement annoncée, la foule était peu nombreuse à l'arrivée du *Rapide* à bord duquel il avait pris passage. Aucun service d'ordre n'avait été organisé et aucun incident ne s'est produit.

Au moment où Liebneckt montait dans le compartiment de seconde classe qui l'emmenait vers Paris, un télégramme de la municipalité socialiste de Lille lui a été remis, dans lequel M. Delory, maire, écrivait : Municipalité socialiste lilloise envoie salut et félicitations au vaillant représentant de la démocratie allemande et sera heureuse de le recevoir à Lille. Il a immédiatement répondu : Delory, maire, Lille. Je vous remercie de votre salut fraternel et de votre invitation que malheureusement je ne puis accepter à mon retour du Congrès international de Londres. Liebneckt.

Nous recevons par télégraphe :

Paris, 9 juin. — M. Liebneckt, le chef du parti socialiste allemand venant de Calais, a débarqué ce soir, à sept heures à la gare du Nord.

Selon sa volonté expresse, aucune réception officielle ne lui a été faite par les représentants du parti socialiste.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections municipales contestées

Dans sa séance d'hier le Conseil de Préfecture a examiné les protestations concernant les communes d'Esquelbecq, Pont-a-Marcq, Fléchain, Lannoy, Wattrelos, Flesquières, Wahagnies, Thun-Lévêque, Estreux, Bry, Mons-en-Barœul.

La séance commencée à deux heures ne s'est terminée qu'à six heures. M. Le Grand avait rivalisé d'éloquence dans des plaidoiries décisives, mais interminables.

En fin de séance, M. Grant, président, a donné lecture des arrêtés rendus sur les affaires examinées dans la matinée du 5 juin.

Commune d'Esquelbecq

Le rôle appelait d'abord la protestation du sieur Lambert sur les opérations électorales d'Esquelbecq (rapporteur M. Grant).

M. Lambert déclare que des bulletins ont été distribués dans la salle de vote, que cinq ou six électeurs ont voté à bulletin ouvert et que le maire a refusé d'ouvrir un procès-verbal. Les scrutateurs qui lui étaient proposées sous prétexte que les électeurs ont cinq jours pour réclamer.

M. Cleemoing conteste ces allégations.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Pont-à-Marcq

Il y a une protestation de M. Henri Bulteau sur les opérations électorales de Pont-à-Marcq. (Rapporteur M. Grant).

M. Bajat développe la protestation.

Des cinquantaines d'électeurs, dit-il, ont été enrôlés et conduits au scrutin par M. Accart, receveur de l'enregistrement.

Ce dernier aurait même rendu-vous à la bande au café Poutry-Magnat.

M. Accart, après avoir traité et raiser un certain nombre de bulletins, selon les désirs de M. Florian Bulteau, maire de Pont-à-Marcq et cousin de M. Henri Bulteau, les distribua à sa suite, celle-ci s'obrnaia au commandement de : En avant! arche! lancé dans vive sonore par M. Accart.

La tête de la manœuvre, ouvrant commandement de M. Accart : Par le flanc gauche! halte!

Et les cinquante électeurs, sous l'œil inquisiteur du receveur, déposèrent religieusement dans l'urne le bulletin qui leur avait été imposé.

Il n'y a dans tout cela, réplique M. Bassgnin, que la manifestation des rancunes de M. Henri Bulteau contre M. Florian Bulteau: Quelque chose comme la lutte des Capulet et des Montagu.

C'est l'échange de Florian-Montagu, qui empêche de dormir Henri-Capulet.

Il n'y a pas eu de comédie au scrutin. On s'est rémi au cabaret avant la vote, comme cela se pratique généralement dans ce village.

M. Bajat revient à la charge et M. Bassgnin répliqué.

L'affaire était enfin suffisamment disséquée, et mise en délibéré.

Les élections de Féchain

MM. Boulanger et Dubeille protestent contre la façon dont M. Vetar, maire et président du bureau, a procédé au dépouillement du scrutin.

Le maire, dit-il, avait installé la table de dépouillement de telle sorte qu'il était impossible de circuler autour de cette table et de procéder à la moindre vérification. Il n'a pas mêmé annoncer les nombres qu'il a rendus.

M. Bassgnin soutient que le bureau était régulièrement composé. M. Boulanger, au du protestataire, a été constamment à la droite de M. Vétar pendant le dépouillement, de 6 heures à 6 heures 1/2. Pas un bulletin n'a été le sans passer ensuite sous les yeux de M. Boulanger.

M. Letellier, commissaire du gouvernement, propose de rejeter l'élection.

L'affaire est mise en délibéré.

Lannoy

Il y a une protestation de MM. Cailliez et Bourgeois.

Trois bulletins complétement rayés n'ont pas été comptés contrairement à la jurisprudence du Conseil qui s'est saisi trouvé le 203 voix, nombre obtenu par MM. Mulle et Verdier, proclamés élus.

Les protestataires demandent qu'il soit tenu compte des trois bulletins rayés, ce qui portorait cette majorité à 204 voix.

M. Valenciennes conclut cette thèse.

L'affaire est mise en délibéré.

Wallers

MM. Gomez et Leulieux réclament l'annulation des opérations électorales. Des bulletins portant des inscriptions manuscrites ont été comptés illégalement.

M. Thellier de Poncheville défend les candidats élus.

M. Letailleur déclare, que s'il est prouvé que les signes relevés sur les bulletins étaient destinés à permettre une rétribution illégale des votes, il y aura lieu d'invalider l'élection.

L'affaire est mise en délibéré.

Flesquières

MM. Boulfers et Villain ont protesté contre l'élection de MM. Octave Dumont, qu'ils déclarent illétré.

Le conseil rejette la protestation.

Wahagnies

Protestation de MM. Lemaire et Lemaire contre l'élection de MM. Bigotte, Maquart et Demessine.

Les protestataires soutiennent que ces trois élus sont salariés par la commune.

Cette assertion étant reconnue non fondée, le commissaire du gouvernement conclut à la validation.

L'affaire est mise en délibéré.

Thun-Lévêque

Les protestataires, MM. Duchatel et Virez, déclarent qu'un pelteur de bulletins » a été soudoyé pour distribuer les bulletins élisibles.

L'affaire est mise en délibéré.

Estreux

M. Charles Huet, candidat aux dernières élections, proteste contre l'élection au second tour de M. Huet, son concurrent.

Il déclare que ce dernier, qui avait obtenu dans le vote du mois de mai, 90 voix de plus que lui, obtenait de trente voix au second tour que grâce à une pression scandaleuse.

M. Thellier de Poncheville plaide en faveur de M. Huet.

Puis, ces musiques ayant enfiamment parlé d'Huet, l'affaire est mise en délibéré.

Bry

Il y a une protestation de MM. Robin et François, concernant des faits de pression et de corruption.

L'affaire est mise en délibéré.

Mons-en-Barœul

MM. Salembier et Becquet avaient protesté pour cause de corruption.

Mais, la protestation ayant été retirée, le conseil se borne à donner acte à M. Wergnan du désistement des protestataires.

L'audience est suspendue.

LECTURE DES ARRÊTÉS

A la reprise de l'audience, M. Grant, président, donne lecture des arrêtés qui, par le conseil de préfecture, ont vidées protestations examinées dans la séance du 5 juin.

Tilloy

La protestation de M. Carette est rejetée.

Gœulzin

La protestation déposée par M. Leloir contre M. Moronvalle est repoussée.

Le Cateau

La protestation est rejetée.

Boseghem

La protestation est rejetée. Les intéressés recevront avis des rectifications.

Verchain

Protestation rejetée.

Lambres

La protestation de M. Hessel est rejetée.

Roost-Warendin

M. Dessert est validé. Election de M. Grammont est annulée.

Sont également rejetés les protestations concernant les communes de **Raillencourt, Landas, Bousois, Sancourt, Auchy, Marpent, Sin-le-Noble** et **Wulverdinghe**.

Houtkourque

L'élection de sieur Blowart est annulée.

Aix

Acte est donné du désistement de M. Masquelier.

Auby-les-Douai

La protestation est rejetée.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Rien de changé dans la situation des trois grèves existantes.

Une entrevue a eu lieu hier matin, entre une délégation des ouvriers de chez MM. Mulliez frères, rue des Paris et les patrons. Elle n'a donné aucun résultat. Les ouvriers continuent à exiger le renvoi du directeur. Les patrons s'y refusent.

Chez MM. Holden-Dubreuil et Lorthioiz frères, l'accord ne s'est pas fait.

A HALLUIN

Les coupiés de chacun des ouvriers de l'usine Gratry ont été vidés et les livrets déposés aux Prud'hommes pour être remis. Si lundi des ouvriers se sont présentés au greffe des Prud'hommes pour y prendre leur à pas remis leur livret cela tient uniquement à ce que le secrétaire était absent à ce moment.

Les ouvriers commencent à se dire qu'il n'est pas toujours sage d'écouter les excitateurs en grève.

A LILLE

A la Filature Debuchy

Samedi matin, 43 ouvrières dévideuses de la filature de coton de M. G. Debuchy, rue Adolphe 14, se sont mises en grève demandant une augmentation de salaire de 0.25 0/0 sur le tarif ordinaire. Elles quitèrent le travail à la sortie du dévideur et envoyèrent une délégation au patron mais aucune entente ne put s'établir.

Lundi dans l'après-midi, le jugede-paix envoya à M. Debuchy une lettre recommandée offrant son arbitrage, mais le patron répondit par une autre lettre dans laquelle il faisait connaître les motifs de son refus.

Disons en passant que les autres ouvriers de la filature n'avaient pas travaillé lundi à cause de la douane du quartier de Vauban.

Mardi matin, les dévideuses n'ayant pas reçu de travail, M. Debuchy remit leurs livrets à M. le juge-de-paix, mais celui-ci ne les ayant pas reçus, la lettre-réponse du commissaire de police du 2e arrondissement.

Quant aux fileurs ils reprirent place à leur métier comme d'habitude, mais ces dix heures et demie ils abandonnèrent le travail, réclamant à leur tour une augmentation de salaire.

Le nombre des grévistes est d'environ une centaine sur cent vingt-cinq que compte la filature.

Dans l'après-midi de mardi la grande machine a été arrêtée et les ouvriers qui travaillent ont été remis dans une seule salle où les métiers sont actionnés par une petite machine.

Tout est calme aux abords de la filature et on pense que cette grève ne sera pas de longue durée.

Au tissage Mamet

La situation est toujours la même. Les ouvriers n'ont plus envoyé de délégation auprès de leur patron et on croit que la cessation du travail est plutôt due au manque de commandes qu'à un conflit.

A CALAIS

Depuis lundi, trente-deux raccommodeurs, c'est-à-dire la totalité de l'atelier de M. Robert Ivert père, fabricant de tulles, sont en grève en raison d'un changement dans la base des salaires.

Les ouvrières demandent la réintégration d'une ouvrière et d'une contre-dame, congédiées pour avoir transmis les doléances de leurs camarades.

Mardi soir une foule considérable d'ouvrières et d'ouvrières se sont réunies place de la République, rue Nationale et rue du Temple pour attendre la sortie des autres ouvriers de l'usine Ivert. La police municipale et la gendarmerie ont intervenue et ont dissipé les groupements avec d'autant plus de facilité que les curieux y étaient en majorité.

L'intention des manifestantes et manifestants était surtout de protester contre la conduite de deux raccomodeurs qui ont accepté de remplacer deux des grévistes.

A MAREUIL

Une grèvede femmes à Mareuil : 106 ouvrières sur 106 qui occupe la fabrique de M. Mazeau de MM. Hagmont et C. à Mareuil, viennent de se mettre en grève : ces ouvrières réclament une augmentation de 0.10 c. au kilo de velours tranvailé ; elles demandent en outre, que les ouvrières qui effèlent leurs pièces en leur présence. Les grévistes ont présenté leurs revendications à la direction, puis se sont retirées dans le plus grand calme.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une histoire de lézard

Dans son numéro d'hier, notre confrère le *Journal de Roubaix* rapporte le fait suivant :

Un cas économiquement curieux et qui mérite d'être raconté vient de se produire à Roubaix.

Une femme d'une trentaine d'années, Mme S..., demeurant au fort Vauquelin, se plaignait depuis assez longtemps de grandes douleurs à l'estomac. Dernièrement souffrant davantage encore, elle alla trouver un docteur qui lui prescrivit un remède qui lui donna une potion contre la ver solitaire. Elle en prit une large dose et, vingt-quatre heures après, Mme S... expulsa non pas un ténia, mais... un véritable lézard vivant!

Le reptile fut porté chez M. Motreuax, où nous avons été le voir. C'est un lézard vert de l'espèce commune. Il mesure plus de dix centimètres de longueur et sa confirmation est arrivée à pleine maturité. Il doit avoir de trois à quatre mois d'existence.

La médecin de Roubaix se propose de présenter un rapport à l'académie de médecine sur ce cas extraordinaire mais non unique, nous paraît-il.

Comment expliquer maintenant la présence, dans mon corps humain, d'un animal de ce genre ? La chose est difficile à expliquer. Il faut, semble-t-il, pour le boisson, on peut absorber un œuf ou un têtard qui éclot ou se développe ensuite dans l'estomac sous des influences purement locales.

Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut. Insistant à la Faculté le soin de décider en dernier ressort.

Tout est en révolution dans le quartier.

O Jonas, tu es coulé!

Ce diable de lézard qui établit son domicile chez cette personne, qui prend l'estomac pour un fromage de Hollande, qui arrive à s'accommoder de bière, de lait battu, de sac gastrique, d'acides chlorhydrique et lactique, de café, d'alcool, qui voit *clair* au milieu de tout cela, qui prend une *couleur... verte* en dépit de tous ses ennemis et qui vain tient tête à la rancaction de fair en cet endroit, nous semble un lameux lapin.

Mais ce lapin pourrait n'être qu'un formidable canard et nous amener à passer pour crédule dame, vivant dans une cour peut-être humide, aurs satisfait la nature sur un lézard; ce dernier, n'aimant pas du tout l'eau bourbeuse dans laquelle on voulait le faire vivre, chercha à se sauver : on le guignait, on le vit : d'où le pot aux roses.

Cette histoire est peut-être vraie, nous ne sommes pas assez doctes en la matière pour la pouvoir discuter, mais elle nous semble phénoménale. Enfin, qui vivra verra, comme dit le proverbe.

En attendant des preuves palpables de l'existence de ce lézard, non dans un bocal, comme nous l'avons vu, mais dans le corps humain, nous donnons ci-dessous l'opinion de quelques docteurs, hommes compétents en la matière et dont les appréciations nous dispensent de tout commentaire.

M. le docteur *Fenchère, que nous avons interrogé*, nous a répondu sans hésitation aucune :

« Ne pouvant pas dire que le lézard vit dans de l'homme que les parasites de l'homme qui sont tous connus et classés depuis les savants travaux des professeurs Monnier, de Lille; Baillet, d'Alfort; Van Beneden.

« Il n'y a pas de parasites de l'homme classés dans les vertébrés, et je ne crois pas à l'histoire du lézard ayant vécu dans un corps humain. »

M. le docteur Bob, lorsque ces séjours intestinelles, qui doit être expert en la matière, nous a fait la déclaration suivante :

« Il n'existe de parasites internes de l'homme que dans les invertébrés.

« Si par hasard un autre représentant du règne animal arrivait dans l'estomac, il serait tue par les sucs gastriques, digérés et transformés. Extrême rareté de fair et digéré ensuite.

« Si parasites y pouvait vivre, car les système vital se fait par cadissuse.

« Il serait possible peut-être, au pis aller qu'un animal avale soit rendu par la voie rectale vivant dans les selles. Mais, cela est crovable; il est impossible qu'un vertébré vive et se développe dans l'estomac.

« Cette femme a dû avaler le lézard. »

M. le docteur Herlet est aussi catégorique :

« Je ne crois pas à cette histoire de lézard, du reste, les ouvrages de médecine n'en ont jamais parlé. Je connais bien des cas où j'ai vu quelqu'un avoir laissé un; j'avoue que la nuit elle avait dû se lever et avait trouve un lézard le tendemain matin »

Nous nous gardons bien de conclure pour ou contre le lézard.

D'un côté nous relatons l'entrefilet de notre confrère, de l'autre les appréciations d'hommes compétents. Que le lecteur veuille bien conclure et la Faculté nous éclairer.

MARIUS.

Les lignes des tramways électriques

Crier trop haut serait déplacé, car depuis quelque temps nous avons un bon réseau de tramways électriques, pourtant, tel qu'il est, malgré les services qu'il rend, ce réseau est incomplet. Il ne donne satisfaction qu'à une partie *de la population et ne desert qu'incomplètement la ville.*

Si on veut bien prendre la peine d'étudier les voies électriques, on se rend facilement compte que si Tourcoing, Wattrelos, Lannoy et Croix sont en communications faciles, Hem et par conséquent tout l'important quartier du Moulin de Roubaix se trouvent dépourvus de toute facilité de locomotion.

Il y a la une lacune d'autant plus regrettable que le quartier indiqué a une agglomération de plus de trente mille âmes.

Un moment, quand on a établi les lignes électriques, nous avons eu, du moins, les deux tronçons du quartier du Moulin, le doux espoir de voir les tramways sillonner ces centres importants.

Aujourd'hui, il semble qu'il faille laisser la toute espérance, car il nous vient que la Compagnie a totalement terminé l'établissement de ses lignes.

Elle a fait ce que lui imposait le cahier des charges, devant les dépenses qu'occasionneraient les lignes demandées, elle recule arguant que les dix années de concession ne sont pas suffisantes pour la courire de ses frais.

L'objection a certainement sa valeur, aussi, n'entendons-nous pas incriminer la compagnie des tramways, mais nous nous demandons s'il n'y aurait pas un terrain d'entente.

Si la ville, demandant l'établissement d'une ligne électrique vers Hem, prolongeait de quelques années la concession de la Compagnie afin qu'elle effectue ces travaux, qui donc pourrait faire objection à ces concessions réciproques ?

D'un côté la ville prolongerait un privilège, mais de l'autre, la Compagnie mettrait au soleil une certaine somme d'argent.

Il y aurait compensation et les habitants d'Hem et ceux des quartiers du Moulin et du Réverdi y trouveraient leur compte.

Le tracé de cette ligne est tout indiqué : rues Neuve, du Moulin, Ma Campagne, du Tilleul, l'Eglise Saint Jean-Baptiste, les nouvelles percées du Réverdi et la route d'Hem.

Comme de Wattrelos, cette ligne serait productive, car la commune d'Hem a de fréquentes relations avec Roubaix, relations qui seraient plus suivies si les moyens de communication étaient pratiques et peu dispendieux.

Nous livrons nos observations à ceux qui ont en mains nos intérêts municipaux et nous avons la conviction que, dans un intérêt général, ils feront leur possible pour que les habitants des quartiers du Moulin et du Réverdi ne soient plus longtemps désérités de tout moyen de transport commode vers le centre de la ville.

MARIUS.

Une descente du parquet

Le parquet de Lille, représenté par M. Gachon, juge d'instruction et son greffier, est descendu à Roubaix hier, vers 2 heures de l'après-midi.

M. Gachon a commencé son enquête à l'Hôtel de Ville où il a entendu 17 témoins pour une affaire d'escroquerie dont aurait été victime M. Hallain, négociant, rue Archimède. Linculpé, un sieur Dubrez-Bé, habitant Lille, qui demeurait rue de Flandre, aurait, paraît-il, profité de son emploi chez M. Hallain pour toucher plusieurs factures pour le compte de ce dernier.

C'est pour éclaircir cette affaire que M. Gachon était venu. Il est reparti à Lille par le train de 5 heures 40.

Un commencement d'incendie

Un incendie s'est déclaré hier soir dans le séchoir de la teinturerie-apprêt Motte et Meillassoux frères située rue du Moulin.

Le feu, dû à l'échauffement des matières a été aperçu par les ouvriers au moment où ces derniers quittaient l'atelier. Il était 7 heures les secours furent aussitot organisés. On ouvrit les tuyaux d'eau qui traversent les ateliers et en peu de temps l'incendie était éteint.

Les dégâts peuvent être évalués à plusieurs centaines de francs. Il y a assurance.

Un mari qui veut tuer sa femme

Depuis trois mois, les époux Descamps se sont séparés. Le mari, Joseph, qui est peintre, est allé demeurer, 40, rue des Filatures et la femme rue de la Lainite. 7.

Lundi soir, Joseph Descamps se rendit chez son épouse et menaça de la tuer avec un revolver qu'il avait en poche.

Effrayée la jeune fille de Mme Descamps courut chercher un gardien de police qui vint sur les lieux et conduisit le fouguenx mari au dépot.

Une chute grave

M. Alphonse Bourgeat, demeurant 19, rue Beaurewaert, passait lundi à 10 heures du soir, dans la rue Levervier, lorsqu'il fut au faux pas et tomba. Dans sa chute il eut la jambe gauche brisée.

Le docteur Lherbier a donné les premiers soins au blessé qui a ensuite été reconduit à son domicile.

Un ignoble individu

Dans la journée de lundi, un maçon, Philippe Bourgie, 43 ans, demeurant, 28, rue de Denain occupé dans un bâtiment en construction sur le boulevard de Fourmies, se plaignait à quelques camarades de travail des propositions obscènes.

Celles-ci parvint aux oreilles de M. Broigne, commissaire du 2e arrondissement qui ouvrit une enquête. Lundi matin, Bourgie a été arrêté, hier matin et écroué au dépot de sûreté.

En plongeant

Un apprêteur, Edouard Dewyn, 15 ans, demeurant 23, rue du Chasseur, se baignait lundi à cinq heures et demie du soir, à l'école de natation, coté gratuit.

En plongeant, il est le comptant sur le déboîte. Le docteur Montagne, que l'on alla quérir, lui donna les premiers soins. Le blessé a cependant reconduit à son domicile.

Vol d'une montre

Un apprêteur, M. Pierre Kiekien, 55 ans, demeurant, 23, rue Heilmann, regagnait dimanche soir son domicile. Dans la rue de l'Epeule, un individu s'approcha de lui et lui demanda l'heure.

Sans méfiance, Kiekien sortit sa montre en argent, mais aussitot l'homme la fui tira violemment des mains. Avant de fuir, il a été arrêté par un sergent de ville qui a pu lui reprendre la montre et le voleur avait disparu.

M. Kiekien n'a pu que déposer une plainte à M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Une trouvaille

Une jeune fille nommée Nathalie, dont les parents demeurent rue des Vélocipèdes, coin Beaunoy, 9, a trouvé hier à 11 heures du matin dans la rue des Arts, une bague en or, qu'elle a été remettre à M. Lemaire, 2e adjoint, commissaire de police du 2e arrondissement chez qui le propriétaire peut le réclamer.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix

L'exposition des projets primés au concours organisé en 1896, par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, aura lieu du 11 au 17 juillet, le samedi de 1 à 4 heures, les jours suivants de 10 à 2 heures et de 2 à 4 heures.

Bains roubaisiens

Pour cause de nettoyage du bassin, l'école de natation sera fermée mercredi 10 courant.

Menus faits

Lundi vers 9 heures du soir, Edmond R..., 27 ans, étudiant, était ivre dans la cour de l'Hotel des Pompiers. Comme il occasionnait du scandale, un agent l'arrêta et le conduisit au poste.

— Un sieur François S..., 42 ans, qui était ivre dans la même journée sur le boulevard de Fourmies, a été conduit au dépot de sûreté.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château. 5

Séances des 6 et 7 juin 1896

	Versements			
Roubaix. Samedi	93	dép. dont 13 nouv.		17.778
Id. Dimanche	221	»	45 —	16.684
Lannoy —	»	—	» —	»
Croix —	»	—	» —	»
Wattrelos —	»	—	» —	»
Ascq —	»	—	» —	»
Totaux. . .	314		58	61.462

	Remboursements	
Roubaix. Samedi	33 remboursements	25.087 45
Id. Dimanche	84 —	32.813 53
Lannoy —	» —	»
Croix —	» —	»
Wattrelos —	» —	»
Ascq —	» —	»
Totaux. . .	117	57.901 98

Les opérations, pour le mois de juin, sont suivies :

A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et E. Toulemonde-Mullier, directeurs, et MM. Louis Gantier et J.-B. Duquesnel, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. J. Mullier-Dewailly. — A Croix, par MM. Adolphe Delcourt et Jules Delaetine. — A Wattrelos, par MM. J.-B. Delehambre et Hippolyte Lannoye. — A Ascq, par MM. Louis Verdiers et J.-B. Crucq.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépots, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FRÉMONT.

Erratum

Dans l'article sur l'*Alcool dénaturé* publié hier sous la signature de M. Hector Simon, il s'est glissé une erreur de chiffre. Il faut lire 453.335 hectares au lieu de 453.335 hectares que l'on pourrait planter en betteraves de distillerie il faut lire 35,335 hectares.

TOURCOING

Accidents d'usine

M. Jean Wegner, 37 ans, fileur chez M. Albert Pollet, rue de la Chapelle, était occupé à replacer la courroie de transmission qui volait de son métier, lorsqu'il tomba sur le support de la baguette et contracta des contusions prononcées dans la région lombaire. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard qui évalue à 15 jours l'incapacité de travail. M. Wegnez a été reconduit à son domicile rue St-Pierre.

— M. Jules Darrel, 31 ans, boutonne de peine chez M. Charles Six, rue du Château, passa sur une voute d'aqueduc qui s'effondra sous son poids.

L'ouvrier tomba dans la cavité et reçut sur la jambe gauche des briques qui déterminèrent une entorse de la base du tibia.

L'incapacité de travail sera d'environ quinze jours.

Sauvage agression

Le nommé Edouard Beeuwsaert, jardinier, rue de Gand, avait à son service comme journaliers Henri Lameire, 28 ans, né à Deynze (Belgique), et Jean Vandekerkove, 51 ans, rue du Clinpiel.

Dimanche soir, Lameire avança vingt centimes à son compagnon de travail pour payer deux chopes.

Vandekerkove devait remettre cette minime somme, hier matin, mais à la réclamation de Lameire, il déclara ne pas être en mesure de lui remboursser cette somme.

Lameire devint alors furieux, se jeta sur Vandekerkove qui le tercassa et frappa de plusieurs coups de pied et de poing.

La victime de l'agression resta pendant un certain temps sans connaissance.

Au moment où il revenait à lui le patron Beeuwsaert survint, et à son tour se porta sur son ouvrier à des violences.

Vandekerkove, pour ne pas être tout à fait assommé cherchas à fuir, poursuivi par son patron, qui était armé d'une bêche dont heureusement il ne l'atteignit pas.

Le blessé a été visité par le docteur Delgrange qui a constaté une fracture de la branche montante gauche et du maxillaire inférieur, ainsi que des contusions dans la région lombaire.

Lameire et Beeuwsaert ont été arrêtés. Ils nient les faits qui leur sont imputés et Beeuwsaert prétend qu'une rix